

Cheseaux, le 19 août 2024

CONSEIL COMMUNAL

CHESEAUX

Préavis No 35/2024

Demande de crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour l'octroi d'une subvention extraordinaire

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Preamble

Conformément aux dispositions du règlement cantonal sur la comptabilité des communes (RCCom) ainsi qu'à l'article 129 du règlement du Conseil communal, la Municipalité demande aux membres du Conseil communal de lui accorder un crédit budgétaire supplémentaire 2024.

Afin de répondre aux défis énergétiques et climatiques, la commune de Cheseaux-sur-Lausanne est proactivement engagée en faveur de l'efficacité énergétique, du climat ainsi que des énergies renouvelables.

Outre les subventions communales en lien avec le règlement du fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable accordées depuis le 1er janvier 2019, la Municipalité a également pour projet d'établir un Plan énergie et climat communal (PECC).

2. Motivation

Dans sa volonté de favoriser les énergies renouvelables et le développement durable, la Municipalité souhaite obtenir un crédit budgétaire complémentaire de CHF 100'000.00 comme subvention extraordinaire. Ce crédit répondant à la demande de la Commission des finances permettra à la commune d'allouer à ses habitants/propriétaires les subventions en attente.

Demandes de subventions - A payer en 2024	153 941,60 fr.
Budget 2024	72 000,00 fr.
Manco budgétaire	<u>81 941,60 fr.</u>

Montant arrondi à 100'000,00 fr. vu l'incertitude des factures finales potentielles à recevoir d'ici la fin de l'année.

Ce solde représente les demandes de subventions déposées depuis mi-décembre 2023 à fin juillet 2024.

Prochainement, un préavis municipal sera présenté au Conseil communal en vue de modifier les dispositions du règlement du fonds, notamment les sources de financement de celui-ci.

La Municipalité étant consciente des coûts supportés par ses habitants/propriétaires pour l'énergie, elle estime qu'il est nécessaire qu'ils puissent bénéficier de la subvention attendue. Au vu de l'état actuel de nos liquidités, cette opération peut être effectuée sans recours à l'emprunt.

3. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de lui accorder un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour l'octroi d'une subvention extraordinaire de CHF 100'000.00.

Et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- vu le préavis municipal N° 35/2024 du 19 août 2024
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour un montant de **CHF 100'000.00**
- de prendre acte que le résultat du Budget 2024 sera impacté par cette charge complémentaire.

DECHARGE

la commission des finances de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 19 août 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire :

E. FLEURY

R. THELIN

